

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Première répartition 2017 aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 58 320 € selon le tableau joint au rapport,
- d'octroyer deux subventions d'équipement à deux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de 54 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec l'association Ressource et avec l'Association Régionale des Greffés du Cœur,
- d'approuver les affectations indiquées en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes :

- Soit 58 320 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.
- Soit 54 000 € seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée